

Atmosphère, atmosphère...

■ Les normes en matière de rejets dans l'eau et dans l'air sont particulièrement strictes pour les usines d'incinération. Depuis la fin des années 80, l'Etat français et l'Union Européenne ont compris la problématique du traitement et de la valorisation des déchets et commencé à réglementer cette activité.

C'est pourquoi, dès la construction de l'usine de Saint-Thibault-des-Vignes en 1985, le SIETREM a parié sur une gestion responsable et vigilante de cet outil. Le respect des normes d'émission est dès lors devenu un souci constant, pour préserver la qualité environnementale et, surtout, la santé des habitants. En 1995, le SIETREM, à l'occasion des travaux engagés pour l'ouverture du deuxième four, choisit comme référence les normes européennes, plus sévères. Les fumées sont alors « lavées » et les rejets de dioxines considérablement réduits.

Des rejets toujours mieux contrôlés

Depuis un an, un nouveau programme d'investissements, représentant quelques 9 millions d'euros, a été lancé. Objectif : devancer les normes d'émission fixées par la directive

européenne du 4 décembre 2000. Cette modernisation de l'incinérateur se traduira par un taux d'émission de dioxines et de furanes quasi-nul, en dessous des 0,1ng/m³ réglementaires (0,1 nanogramme ou milliardième de gramme, par mètre cube). De la même façon, l'eau sera systématiquement retraitée avant de d'être rejetée en Marne. Et parce que rien ne doit être négligé, même l'eau de pluie s'écoulant sur le toit de l'usine sera recueillie afin d'être "lavée" !



L'usine d'incinération de Saint-Thibault-des-Vignes, projet de mise en place d'un nouveau système de filtration

Les dioxines

Les dioxines sont au cœur de l'actualité depuis quelques années. Produits résiduels de l'incinération, leur concentration peut être à l'origine des problèmes de santé sur le long terme. Filtres et traitements « semi-secs » des fumées permettent donc d'éliminer les dioxines présentes. Le fonctionnement des fourneaux devient alors sans risques.

INFOS PRATIQUES

Déchetteries du SIETREM Croissy Beaubourg - St Thibault des Vignes

Horaires d'ouverture	du 1 ^{er} octobre au 31 mars	du 1 ^{er} avril au 30 septembre
lundi - mercredi	9h00 - 13h30	9h00 - 13h00
mardi - jeudi - vendredi	13h00 - 17h00	15h00 - 19h00
samedi	9h00 - 12h00 13h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 19h00
dimanche	9h00 - 13h00	9h00 - 13h00

Un doute, une question sur la collecte sélective ?

N°Vert 0800 770 061

- Se présenter à chaque fois au gardien muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
- L'accès est réservé aux seuls particuliers
- Fermeture les jours fériés

SIETREM de Lagny
ZA La Courtillière
3, rue du Grand Pommeraye
77400 St-Thibault-des-Vignes

Directeur de la publication :
Michel Ricart

Directeur délégué :
Hien Toan Phan

Comité de rédaction :
Alfred Barany, Lydie Ferriere

Conception :
Séti - Atelier des giboulées

Rédaction : Olivier Tamic

Crédit photo :
Eco-Emballages - Joël Godfroy
numéro de dépôt en cours



La lettre du sietrem

Journal d'information du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Résidus Ménagers

EDITO

Trier plus, trier mieux



La lettre que vous tenez entre vos mains est une première. Grâce à elle, vous serez informés chaque trimestre des actions entreprises par

le Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Résidus Ménagers. Malgré quelques difficultés ces derniers mois dans la collecte des ordures ménagères dues à un changement de prestataire, les 26 communes membres du SIETREM travaillent ensemble pour assurer une gestion de vos déchets tant sur un plan environnemental qu'économique.

Depuis 1962, le syndicat traite les déchets, leur donne une seconde existence, tout en préservant la qualité de votre cadre de vie.

Chaque année, ce sont 87 000 tonnes d'ordures ménagères qui sont produites par nos concitoyens. De chaque bouteille que vous placez dans votre bac vert, de chaque carton que vous triez, de chaque emballage que vous jetez dans votre bac jaune, il peut pourtant naître une nouvelle richesse. En triant vos déchets, vous contribuez à préserver les ressources naturelles de notre planète.

Respecter les normes environnementales les plus strictes, assurer une valorisation toujours plus poussée des déchets et informer au mieux nos concitoyens, voici les trois belles missions que nous nous sommes fixées.

C'est ainsi que nous préserverons au mieux notre environnement.

Michel Ricart,
Président du SIETREM, Maire de Lognes



La collecte sélective, un projet dont la réussite est liée à la participation de tous

218 000 habitants au cœur d'un même projet

■ Un pied dans la terre, un autre sur le bitume, l'image correspond bien aux habitants de notre région. Au cours des 30 dernières années, ils ont pourtant bien changé. Plus nombreux, plus jeunes, les résidents du Nord-Ouest de la Seine-et-Marne suivent également l'évolution des modes de consommation.

Et quand on sait que 50% du contenu de nos poubelles est composé d'emballages recyclables, une gestion intelligente de la poubelle s'impose ! C'est pourquoi le SIETREM a lancé, en 1994, la collecte sélective sur 14 îlots-test (50 000 habitants). Aujourd'hui, ce sont 218 000 habitants, répartis sur 26 communes, qui participent à ce grand projet.



Côté ville ou côté campagne, la collecte ne peut se faire de la même façon. Là où deux camions par semaine suffisent pour assurer un ramassage efficace des ordures, il faut un camion supplémentaire de l'autre côté... Si dans un village un camion peut passer en pleine journée sans provoquer de gêne, il n'en va pas de même dans une grande ville... Et aux commandes de tout ceci, on trouve le SIETREM.

Conséquence : une augmentation considérable de la quantité de déchets produits, passée de 180 kg par an et par habitant en 1967 à 387 kg en 1998. En 2005, ce chiffre devrait atteindre 417 kg.

Mais avant cette étape, il y a votre geste de tri, dont dépend, bien entendu, le succès de la collecte sélective !

SOMMAIRE

Editorial
Actualités
Portrait
Le SIETREM en chiffres
Le saviez-vous ?
Environnement
Infos pratiques

Itinéraire d'une poubelle

Que se passe-t-il une fois que vous avez déposé vos déchets dans le bac adéquat ?

Voici en trois étapes, l'itinéraire des déchets au sein du dispositif mis en place par le SIETREM.

1^{ère} étape : la collecte

■ Tout commence bien évidemment par le passage des bennes à ordures. Les « rippeurs », vaillants fantassins de l'environnement, récoltent de bon matin les poubelles et les bacs - jaunes pour les emballages et les journaux, verts pour le verre - que vous avez pris soin de sortir suivant les jours que l'on vous a indiqués. Certains jours, ce sont ainsi pas moins de 27 tournées qui sont effectuées à travers les communes.

Si les déchets ménagers sont acheminés à Saint-Thibault-des-Vignes,

au centre d'incinération, les produits recyclables sont, quant à eux, transportés jusqu'au centre de tri de Chelles. 140 051 habitants ont ainsi pu trier leurs déchets en 2001. 79 113 tonnes d'ordures ménagères, 4 024 tonnes d'emballages et 3 820 tonnes de verre ont été collectées. Et s'il fallait une preuve que vous vous sentez concernés par la collecte sélective, sachez qu'il n'y avait que 12,7% des bacs qui étaient considérés comme mal triés en 2001, contre 23,5% en 1999.

En 2001, quelque 11 000 tonnes d'encombrants et de déchets verts ont été déposées dans les deux déchetteries de Croissy-Beaubourg et de Saint-Thibault-des-Vignes.

Borne à vêtements, caisson pour les piles et les batteries, conteneurs pour l'huile minérale... tous les déchets trouvent leur place.



Au centre de tri de Chelles, les ouvriers trient manuellement les déchets

2^{ème} étape : le traitement

■ Rien ne sert de récolter si ce n'est traité. Ce petit adage est une véritable devise pour le SIETREM et ses équipes, car il s'agit alors de préparer les déchets à être recyclés. Et pas question de les laisser s'amonceler : 3 à 4 jours suffisent

pour transformer et trier les déchets. Au centre de tri de Chelles, ils sont répartis entre les 10 catégories de produits considérés comme recyclables (journaux, verre, aluminium, acier, verre, etc). Quant à ceux qui sont destinés au centre d'incinération,

ils sont impitoyablement réduits en poussière. Dix-huit tonnes sont ainsi traitées quotidiennement sur les deux tapis roulants du centre de tri de Chelles, tandis que les fourneaux de Saint-Thibault brûlent 20 tonnes d'ordures ménagères par heure.

3^{ème} étape : la valorisation

■ Une fois soigneusement triés, plus question d'appeler ces nouveaux matériaux des déchets. Chaque catégorie de produit, dix au total, dispose de sa filière de recyclage. Verre, papier et aluminium retourneront ainsi dans la chaîne de production classique. 1 745 tonnes de papier ont ainsi été recyclées l'année dernière. Quant aux 15 tonnes d'aluminium valorisées en 2001, elles serviront peut-être à la fabrication de votre nouvelle voiture d'ici quelques mois. Le feu transforme les ordures

ménagères en mâchefers que l'on peut utiliser pour remblayer routes et terrains. Petit avantage non négligeable, brûler les déchets permet à l'usine d'incinération de produire sa propre électricité et le surplus est vendu à EDF. Les gravats récoltés dans les déchetteries sont, eux, employés pour les remblais des constructions. Enfin les déchets verts se transformeront en compost. Seuls les encombrants ne bénéficient pas, pour le moment, de filière de recyclage efficace.

86 957

tonnes de déchets sont collectées chaque année par le SIETREM, ce qui représente 8 700 camions. Soit près de 400 kg de déchets produits chaque année par habitant, dont 29 kg d'emballages et 27 kg de verre.

Que deviennent-ils ?



• Le verre (bouteille, pots et bocaux). Concassé puis fondu, il permet alors la production de nouveaux flacons ou bouteilles.



• Les journaux, magazines et prospectus. Après pulpage et désencrage, la pâte à papier sert à l'impression de nouveaux journaux.



• Le plastique (bouteilles et flacons). Broyées, lavées et séchées, les bouteilles en plastique rentrent dans la production de fibres textiles et d'isolant ; les flacons opaques permettent la fabrication de tuyaux, de nouveaux flacons, de gaines électriques...



• L'aluminium et l'acier. Après fusion, l'acier permet de produire de nouvelles boîtes de conserve, des canettes, des tôles ... L'aluminium sert à la fabrication de pièces de moteur, de semelles de fer à repasser ...



• Les briques alimentaires, les cartons. Après pulpage et nettoyage, ces emballages servent à la fabrication de carton d'emballage, de papier sanitaire, d'essuie-tout.

PORTRAIT

Les ambassadeurs du tri

■ Ils sont cinq et vous les avez probablement déjà aperçus lors des journées de l'Environnement, dans les écoles, pendant une réunion publique ou même... à votre porte,

où ils n'hésitent pas à venir frapper pour vous sensibiliser à la nécessité de la collecte sélective et vous expliquer toutes ses finesses.

Sandrine, Benjamin, Bilal, Mounir, Christophe et Mounir sont vos interlocuteurs privilégiés lorsque vous avez un doute sur un emballage ou le jour de sortie de vos bacs de collecte sélective.

Vous pouvez donc téléphoner sans crainte au numéro vert 0800 770 061, où vous trouverez toujours une oreille attentive et des réponses à toutes vos questions.



De gauche à droite, Benjamin, Bilal, Mounir, Christophe. Absente, Sandrine

LE SAVIEZ-VOUS ?



Que faire des sacs en plastique ?

Vous devez les jeter avec les ordures ménagères. Il sont

en effet trop légers pour pouvoir être traités efficacement dans les centres de tri. Pour les sacs en plastique plus épais, il est impossible aux agents de tri d'ouvrir des sacs sur les tapis roulants. Ils sont détournés et envoyés à l'incinérateur. Le coût est donc double (tri et incinération).



Pourquoi les annuaires ne vont-ils pas dans les bacs jaunes ?

Il est impossible de recycler les annuaires en raison de la présence de colle et de la teinture des pages. De même, enveloppes, papier kraft, emballages alimentaires et papiers de bureaux ne sont pas utilisables. Le tri des papiers doit être sélectif.



Que signifie le point vert au dos de nos emballages ?

Attention, il ne signifie pas que l'emballage en question est recyclable... Le point vert veut dire que l'entreprise qui vend ce produit participe financièrement à la mise en place et au développement de la collecte sélective.